

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

MOIS DU DÉPARTEMENT : 10 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUÉSLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 2, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Le Renouveau partiel

Une fois de plus, annonce-t-on, l'importante question du renouvellement sera soumise à la Chambre des députés. Cette réforme ne s'appliquerait pas à la Chambre actuelle, mais seulement à la Chambre future.

Comme on le sait, les plus sérieux arguments militent en faveur du renouvellement partiel ; le plus décisif de tous, c'est qu'il constituerait une digue nouvelle contre toute tentative de dictature. Faut-il rappeler aussi qu'il introduira dans la discussion et le vote des lois, dans la marche des affaires publiques, un esprit de suite dont l'absence se fait cruellement sentir ?

On a objecté, nous le savons, que la Chambre ressemblerait alors au Sénat. Nous répondons que toutes les différences essentielles, quant à la durée du mandat, au mode de nomination, aux conditions d'éligibilité, subsisteront. Mais qui pourrait dire que si la Chambre se rapproche du Sénat, au point de vue des excellents résultats donnés au Luxembourg, par le renouvellement partiel, ce sera un grand mal ?

Tous les trois ans, le Sénat se renouvelle par tiers. Le scrutin, chaque fois, porte sur une trentaine de départements dispersés entre le Nord, l'Est, l'Ouest, le Centre et le Midi. L'indication sur les vœux du pays est donc très complète. Mais, en même temps, le Sénat continue à subsister, les nouveaux venus se fondent bien vite parmi les anciens, la tradition subsiste et les travaux accumulés, depuis trois ans, ne sont en rien compromis.

Et cependant le Sénat, de par la fiction constitutionnelle, n'exerce qu'une influence indirecte sur la marche des rouages essentiels du gouvernement.

Passons au contraire au Palais Bourbon. Là, il suffit d'un vote pour décider de l'existence des ministres ; là on discute du sort du pouvoir exécutif.

Et cependant c'est là, où l'esprit de suite et la tradition seraient surtout nécessaires, que périodiquement tout est livré au hasard d'une grande consultation nationale, terrible inconnue que le pays n'aborde jamais sans angoisse, et dont il sort régulièrement par une surprise. C'est là que tout le travail législatif préparatoire est considéré, tous les quatre ans, comme nul et non avenu et qu'à chaque élection générale, tout est à recommencer.

Si, en 1885, la Chambre se fût renouvelée par tiers, au lieu de 180 droitiers, il n'en fut pas entré plus de 60 au Palais Bourbon.

Le mécontentement du pays se fut donc suffisamment témoigné, et cependant l'opposition inconstitutionnelle ne fût pas devenue assez puissante pour paralyser l'existence des ministères successifs et pouvoir se livrer impunément au jeu de la bascule qui a rendu incertaine l'existence de tous les gouvernements.

En revanche, la majorité n'eût pas perdu le fruit des délibérations de toutes les commissions qui siégeaient sous la précédente

législature et vingt lois prêtes à être discutées n'eussent pas été reléguées dans le carton aux oubliés.

Dans une démocratie comme la nôtre, où le Parlement est le vrai représentant de la souveraineté nationale, il est indispensable d'éviter les mises en scène à grand fracas ; il faut, au contraire, l'organiser pratiquement de façon à incarner en elle la suite dans les idées sans laquelle il n'est pas de gouvernement sérieux.

Pour remédier à cet état de choses, il suffirait par exemple, de porter à six ans le mandat des députés et de les déclarer renouvelables par tiers.

A chaque scrutin partiel, 190 d'entre eux, répartis entre tous les départements (dans chacun il y aurait environ deux circonscriptions de consultées) devraient retourner devant leurs électeurs. Le suffrage universel, consulté, sur toute la surface du territoire, donnerait un avis complet sur l'orientation de la politique générale ; et cependant, ni la confection des lois ne serait interrompue par cette élection partielle, ni le gouvernement ne risquerait d'en être ébranlé sur ses bases ; enfin le pays lui-même ne serait pas, durant des mois, paralysé par l'attente d'un verdict qui actuellement, met en suspens ses destinées.

Quant aux sièges devenus vacants, il y serait naturellement pourvu en même temps.

Nous ne parlons d'ailleurs du mandat de six ans avec renouvellement partiel, qu'à titre d'exemple ; peu importe la durée.

Ce que nous préconisons, c'est le principe ; ce que nous voudrions voir adopter, c'est le système, sauf à en discuter ensuite les détails d'application pratique.

C. R.

Au Transvaal

Les journaux publient une dépêche datée de Paardeborg, 25 février, 6 heures, matin, disant :

« Le génie creuse des tranchées dans la direction du camp de Cronje.

« Le cordon d'investissement se resserre le feu de l'artillerie anglaise est incessant. Les Boers sont à la merci des Anglais, et Roberts peut capturer leur camp quand il le voudra, bien qu'au prix de grandes pertes. »

« Le général Joubert a adressé une circulaire aux field-cornets, leur prescrivant d'informer les Burghers qu'ils doivent faire une résistance désespérée, car de leur résistance, à l'heure actuelle, dépend le succès final. »

De nouvelles dépêches sont attendues : le bruit court avec persistance, que Cronje aurait échappé à lord Robert.

INFORMATIONS

Élection législative
ISÈRE

Deuxième circonscription de la Tour-du-Pin.

Inscrits : 17.907. — Votants : 12.780

Suffrages exprimés : 12.618

M. Chanoz, conseiller général radical,

élu 7 923 voix ; M. le général Voisin nationaliste 2 952 voix ; M. Joleand-Barral, socialiste 1.619 voix.

Siège vacant par le décès de M. Bovier-Lapierre, radical, qui avait été réélu pour la 5^e fois, en 1898, par 8 027 voix contre 5.129 à M. Ch. Diedrichs, républicain.

Colis postaux

Le ministre du commerce vient de décider que les colis postaux n'excédant pas cinq kilos peuvent être expédiés de Bordeaux sur Lisbonne, par suite de la reprise des relations maritimes avec le Portugal.

Circulaire ministérielle

Jusqu'à ce jour les officiers de l'armée territoriale qui, pour raisons de santé ou toute autre cause, se voyaient dans l'obligation de renoncer à leur grade ou à leurs fonctions, ne pouvaient offrir leur démission dans l'armée où, réglementairement, ils devaient accomplir un stage d'instruction.

Le ministre de la guerre, revenant, à bon droit, sur une mesure qui mettait en suspicion le bon vouloir, voire même le patriotisme de nos officiers de seconde ligne, a décidé qu'elle serait abrogée.

Désormais, les officiers de la territoriale pourront offrir leur démission à n'importe quelle époque, pourvu, toutefois, qu'ils n'aient pas été l'objet, au moment où ils demandaient à résilier leurs fonctions, d'une convocation pour accomplir un stage dans l'année courante.

Des instructions ont été envoyées dans ce sens à tous les commandants de corps d'armée.

Le monument de Garibaldi à Dijon

MM. Georges Leygues et Mongeot représenteront le gouvernement à l'inauguration officielle du monument de Garibaldi à Dijon, le 25 mars prochain.

La Grève de Carmaux

A la suite de la réunion de dimanche, le conseil d'administration de la Compagnie de Carmaux a adressé aux délégués mineurs une lettre dans laquelle il explique les raisons qui lui font repousser l'arbitrage.

Dans cette lettre, la Compagnie se plaint que les additions aux modifications à l'arbitrage de mars 1892 sont demandées par les délégués mineurs, et qu'ils ajoutent des restrictions dans le choix du personnel, les conditions de l'avancement et l'organisation du travail.

En ce qui concerne l'augmentation de salaires, la Compagnie déclare qu'elle ne peut admettre d'arbitrage, étant seule juge des charges qu'elle peut assumer. Elle déclare en outre avoir fait un effort en accordant dernièrement à ses ouvriers une participation de 7 0/0 aux bénéfices.

La grève continue.

Un scandale

Les journaux annoncent que la police vient de découvrir une association qui s'est formée à Paris et dans les départements limitrophes pour l'achat et la vente d'animaux malades, qui sont ensuite vendus dans les marchés suburbains. La police connaît déjà les noms de plusieurs coupables ; l'enquête se poursuit.

Terrible incendie

Un incendie, qui a pris tout de suite un grand développement, s'est déclaré dimanche matin, à dix heures, aux magasins des entrepôts généraux de Saint-Ouen, aux portes de Paris. L'incendie s'est déclaré dans les magasins contenant des fûts d'alcool, d'huile

et de pétrole. Une trentaine d'explosions se sont produites dans l'espace d'une heure, projetant des flammes à une hauteur considérable. Des produits analogues se trouvant emmagasinés à cinquante mètres du foyer de l'incendie, on a pu craindre, un moment, que le feu ne se propageât jusque-là. Le magasin incendié se trouve situé en bordure de la voie ferrée. La violence des flammes était telle que la circulation des trains a dû être interrompue entre la Plaine et Saint-Ouen.

Vers six heures, au moment où l'incendie semblait circonscrit, une explosion très violente s'est produite. Il y a une trentaine de blessés.

Les pertes s'élèvent à plus de 2 millions.

Par suite de ce sinistre 200 ouvriers sont sans travail.

CHRONIQUE LOCALE

L'élection sénatoriale

Dimanche les conseils municipaux du Lot ont élu les délégués qui doivent prendre part à l'élection sénatoriale du 25 mars.

D'après les renseignements qui nous sont parvenus hier et ce matin, nous pouvons affirmer que le résultat est, en général, excellent pour notre cause.

Commission départementale

La commission départementale, se réunira demain 28 février dans la salle du Conseil de Préfecture.

CAHORS

Conseil municipal

Séance du 24 février 1900

Le Conseil municipal de notre ville, s'est réuni samedi soir à 8 heures et demi.

M. Costes, maire, préside.

Sont présents : MM. Costes, Mazières, Parazines, Delport, Delpech, Brunies, Rouffy, Guiraudies, Delbru, Delfour, Clary, Vincens, Relhié, Caviolle, Cayla, Ausset.

Sont absents : MM. Roussel, Bousquet, Lacroix, Magne, Miquel, Besse, Soulié, Cagnac, M. Rouffy est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

M. Brassaud, secrétaire adjoint, donne lecture des procès-verbaux des dernières séances, qui sont adoptés sans observations.

Le Conseil nomme ensuite les membres qui doivent composer les commissions des finances et des travaux publics.

Sont nommés : Commission des finances : MM. Mazières, Delport, Relhié, Soulié, Vincens, Bousquet, Brunies, Guiraudies.

Commissions des travaux publics : MM. Parazines, Delpech, Ausset, Clary, Cayla, Delfour, Caviolle, Besse.

M. le maire donne connaissance au Conseil des dépenses imprévues mandatées depuis la dernière séance.

Ces dépenses s'élèvent à la somme de 440 fr. 39.

A ce sujet, M. Guiraudies fait observer que ces dépenses ne peuvent être mandatées par le maire, tant qu'elles n'ont pas été soumises au Conseil municipal.

Le maire répond qu'il a toujours procédé de cette façon.

Les dépenses sont adoptées par le Conseil. Le Conseil donne un avis favorable à la demande du nommé Riols, soldat, qui désirerait être libéré comme soutien de famille.

Egalement avis favorable est donné à la demande du nommé Malaret, pour qu'il soit dispensé des 28 jours comme soutien de famille.

D'autres avis favorables sont donnés aux demandes comme soutien de famille des nommés Bonafous, Delmas, Fourastié, Boutaric, Sellier.

Il en est de même pour les demandes d'exonération de la taxe militaire des nommés Terret, Livry, Bousquet, Nègre.

Le Conseil décide que les frais de pension à l'asile de Leyme pour les aliénées Capo, et

veuve Andral, de Bégous, seront supportés par la commune dans les proportions voulues par les règlements.

Après enquête, sur le rapport de l'ingénieur, au sujet de la réglementation de la prise d'eau de la gare de Cahors dans la rivière du Lot, le Conseil approuve les conclusions de ce rapport, qui concernent le paiement des indemnités dues par la compagnie, ainsi fixées :

1° Du 20 décembre 1869, date de l'ouverture de l'exploitation de la ligne de Libos à Cahors, à 5 francs par an pour 50 mètres cubes d'eau par 24 heures ;

2° Du 10 avril 1884, à 25 francs par an pour 250 mètres cubes d'eau par 24 heures.

La commune de Trespoux-Rassiels demande le tracement d'un chemin vicinal ordinaire qui relierait cette commune au chef-lieu, passant par Linas.

La dépense serait fournie en grande partie par la commune de Trespoux, et par quelques propriétaires qui céderaient une partie de terrain nécessaire au tracement.

Cette demande est renvoyée à la commission des travaux publics.

Le curé de l'Eglise Notre-Dame de St-Georges, demande au Conseil de vouloir bien l'autoriser à accepter un don de 500 francs fait par le lieutenant-colonel Van-den-Vaero, à l'Eglise Notre-Dame.

Renvoyé à la commission des finances.

Lecture est donnée par le maire d'une dépêche du ministre des cultes au préfet du Lot, informant ce dernier qu'il a rejeté la demande de secours pour réparations à l'Eglise Notre-Dame, demande faite par le desservant de cette paroisse.

L'Eglise de Notre-Dame a des ressources suffisantes pour payer elle-même les réparations.

Elle possède une rente de 1094 fr. qui représente un capital de 23,000 francs. Cette rente, grevée d'une somme de 397 francs, réduite par conséquent à 702 francs, est suffisante pour permettre à l'Eglise Notre-Dame de subvenir à ses besoins.

A ce sujet, M. Guiraudies fait observer que dans le budget de la fabrique, fourni au Conseil municipal, cette somme n'est pas portée : il demande qu'à nouveau ce budget soit communiqué.

En outre, il ajoute que les 500 francs, don de M. Van-den-Vaero, soient affectés aux réparations sollicitées par le desservant de Saint-Georges.

Le Conseil autorise M. Trubert de résilier le bail que celui-ci a passé avec la ville, pour la location d'un terrain sur lequel est construit un petit hangar situé entre le château d'eau et la fontaine des Chartreux, à condition toute fois, que M. Trubert paie les deux annuités de location, s'élevant à la somme de 50 francs.

M. Caviolle demande qu'il soit fait incessamment des réparations au chemin qui va du château d'eau à la fontaine des Chartreux, chemin absolument impraticable, plein d'ornières.

Le Conseil donne un avis favorable à la demande du bureau de bienfaisance au sujet du legs de 5000 francs fait aux pauvres de Cahors par M. Miquel-Pierre, agent comptable des entrepôts de Bordeaux.

Une proposition de M. Bourthoumieux, directeur de l'école de Martel, offrant de payer 175 francs au collège de filles de Cahors, pour prix de pension de sa fille, est adoptée.

Une proposition de M. Lagarde, instituteur à Pontcirq, offrant de payer par mensualités de 30 francs avec promesse de se libérer avant 1901 les sommes dues au collège de filles pour la pension de ses filles, sommes qui s'élevaient à 1385 francs, est renvoyée à la commission des finances.

Les habitants des Junies sollicitent la reconstruction du four banal, qui se trouve en très mauvais état.

Renvoyé à la commission des travaux publics. Les habitants de la Rozière sollicitent l'agrandissement du cimetière, qui se trouve à l'heure actuelle, très insuffisant.

L'agrandissement peut se faire du côté nord. Renvoyé à la commission des travaux publics.

M. le maire donne lecture d'une lettre de M. Girma, libraire à Cahors, dans laquelle ce dernier fait appel aux sentiments démocratique, d'égalité, de justice, des conseillers municipaux, afin qu'il soit établi un roulement entre tous les libraires de la ville pour la fourniture des livres et des cahiers des écoles.

L'auteur de cette lettre daube un peu sur certains instituteurs qui, dit-il, font concurrence aux marchands de papier et de livres.

Le Conseil municipal, renvoie cette demande à la commission des finances.

Le maire donne connaissance au Conseil d'une circulaire du ministre du commerce et de l'industrie, concernant l'envoi de délégués ouvriers industriels et agricoles à l'Exposition de 1900.

Après une discussion à laquelle prennent part MM. Guiraudies, Delport, Ausset, Brunies, une commission est nommée dans le but de s'entendre avec les corporations pour la désignation des délégués.

Ont été élus : MM. Guiraudies, Brunies, Clary, Delpech, Cayla.

La question de l'alignement Malbert revient cette fois encore.

Il faut vraiment que cette question soit d'une importance capitale, car avec un ardeur égale les partisans du *statu quo* et les partisans du projet d'alignement, ont défendu à l'apertement leur manière de voir.

M. Cayla rapporteur de la commission des travaux publics, demande l'adoption des conclusions de son rapport, et se prononce pour le projet d'alignement, mais le Conseil par 8 voix contre 6, en décide autrement et le *statu quo* est maintenu.

Alors, — et nous ne nous expliquons pas pourquoi, — M. Cayla avec une incroyable violence, protestant contre le vote, s'écrie : « C'est la dernière fois, entendez-vous, que je fais partie d'une commission, puisque c'est ainsi qu'on agit ».

Puis, trouvant que ces paroles n'avaient produit qu'un effet insuffisant... M. Cayla, s'en prend au maire, qui n'en peut mais : « Monsieur le maire, vous nous avez lâchés ; jamais on n'a vu un maire, un président de commission ne pas défendre les décisions d'une commission. Vous nous avez lâché ! »

Et M. Cayla crie, tempêté, cependant que le maire proteste indigné contre la sortie violente et outrageante de M. Cayla.

Mais rien n'y fait : M. Cayla continue. « Dites-le donc, fait observer M. Brunies, si tout le monde ici criait comme vous, que deviendrait-on ? »

C'est mon droit, de crier, réplique le conseiller de Labarre.

Mais le public fait entendre des murmures de désapprobation ;.....

C'est dix heures 1/2 : les esprits sont très échauffés par la lourde chaleur de la salle et surtout par l'ardente discussion — nous sommes convenable, — qui vient d'être soutenue.

Aussi le maire agit très sagement en suspendant la séance si houleuse, afin de permettre d'aller au grand air, rafraîchir des têtes un peu trop chaudes.

Dix minutes après, la séance est reprise : mais quelques conseillers sont absents ; le quorum n'est pas atteint.

Le maire alors, lève la séance non toutefois sans avoir fait fixer la prochaine réunion qui aura lieu vendredi 2 mars à 8 heures très précises.

Séance du 25 février 1900

Le Conseil municipal s'est réuni dimanche

à 1 heure, pour procéder à l'élection des délégués sénatoriaux.

18 membres étaient présents : MM. Costes, Parazines, Mazières, Delport, Bousquet, Relhié, Ausset, Rouffy, Besse, Delbru, Delpech, Delfour, Brunies, Vincens, Soulié, Guiraudies, Lacroix, Clary.

Ont été élus délégués titulaires : MM. Mazières 17 voix ; Parazines, 17 ; Delpech, 15 ; Guiraudies, 14 ; Delfour, 15 ; Soulié, 16 ; Besse, 17 ; Clary, 16 ; Vincens, 15 ; Brunies, 14 ; Delbru, 16 ; Lacroix, 15.

Sont nommés délégués suppléants :

MM. Blanc Gabriel, représentant de commerce ; J. Bergon, directeur du *Réveil du Lot* ; A. Coueslant, directeur du *Journal du Lot*, tous trois par 15 voix.

L'unanimité des délégués est acquise à la candidature de M. Delport.

Mairie de Cahors

Le Maire de Cahors a l'honneur d'inviter les corporations ouvrières : Plâtriers, — Typographes, — Agriculteurs, — Horticulteurs, — Vignerons, — Charpentiers, — Menuisiers, — Maçons, — Tailleurs de pierre, — Charrons, — Forgerons, — Serriers, — Peintres, — Carrossiers, — Selliers, — Pompliers zingueurs, à se réunir avant le 3 mars prochain et à désigner par ordre de priorité (1^{er} délégué, 2^e délégué, 3^e délégué jusqu'à concurrence de 5 au maximum), les ouvriers capables de s'instruire à l'Exposition qui aura lieu prochainement et de rapporter à leurs camarades le fruit de leurs études.

Chaque corporation devra voter séparément.

La bourse du travail sera mise à la disposition des corporations pour procéder au choix des délégués.

Le procès-verbal désignant les délégués indiquera le nombre de membres présents au vote de chacune des corporations intéressées, ainsi que le nombre approximatif des ouvriers de la corporation.

Le Maire exprime le désir que le procès-verbal constatant cette opération lui soit remis le 3 mars au matin, la Commission du Conseil municipal chargée spécialement d'arrêter la liste des délégués, dans la proportion des fonds disponibles et suivant l'importance de chaque corporation devant se réunir ce même jour.

Après la rentrée des délégués, une Commission municipale sera chargée d'examiner les rapports produits et d'attribuer des récompenses aux auteurs des meilleurs mémoires.

Cahors, le 25 février 1900.

Le Maire,

J.-H. COSTES.

Distinctions honorifiques

A l'occasion de la présence à Paris de l'ambassade extraordinaire ottomane, nos compatriotes MM. Combarieu, directeur du cabinet civil de M. le Président de la République, a reçu le grand cordon de l'ordre impérial du Medjidié et M. François Rousseau, directeur adjoint du même cabinet, a été nommé officier du même ordre.

Cantines scolaires

Nous rappelons au public que c'est jeudi 1^{er} mars que fonctionneront pour la première fois dans notre ville les cantines scolaires.

Nouveau confrère

Le premier numéro du « Quercynois », a paru samedi 24 février.

M. Francis Maratuech, membre de la Société des Gens de Lettres, en est le directeur.

Nous adressons une cordiale bienvenue à notre nouveau confrère, et lui souhaitons bon succès.

Promotion

Gendarmerie

Par décret du président de la République en date du 23 février 1900, M. Berry Jean, trésorier de la compagnie du Lot (Cahors), est promu lieutenant pour prendre rang le 2 mars 1900.

La Course de la « Petite Gironde »

La course du 24 mai, organisée par la *Petite Gironde*, entre chevaux, mules et muets attelés seuls ou à deux, sans distinction de catégories, les chevaux attelés à deux devant rester couplés sans pouvoir se séparer d'un bout à l'autre de la course, et dont la distance est de 815 kilomètres, divisés en sept étapes, comprend la ville de Cahors.

Marché-foire aux vins

Jeudi, 1^{er} mars, au café Tivoli, siège de la Bourse aux vins, se tiendra le marché-foire aux vins.

De nombreux négociants ont répondu à l'appel de la Commission. Le marché promet d'être très brillant.

Volours incendiaires

Ces jours derniers, des malfaiteurs se sont introduits dans une maison de campagne sise à Pech-de-Role, appartenant à M. Guischart, greffier du tribunal de simple police.

Ces malfaiteurs, après avoir fait main basse sur tous les objets qu'ils ont trouvés dans la maison, ont mis le feu à cette dernière pour faire disparaître toute trace de vol.

Commencement d'incendie

Dimanche soir, vers 5 heures, un commencement d'incendie s'est déclaré au château de Camus, habité par M. Colin, capitaine en retraite.

Le feu s'est déclaré dans une cave où se trouvaient des fagots.

Des employés de la gare, MM. Ressayre, chef de dépôt, Saint-Martin, Palame, et quelques autres, se sont rendus sur les lieux avec la pompe de la gare et après un travail d'un quart d'heure ont éteint ce commencement d'incendie, aidés par la compagnie de piquet du 7^e de ligne.

On avait craint tout d'abord qu'activé par le

SOUS DEUX DRAPEAUX

PAR OUIDA

PREMIÈRE PARTIE

VI

LA FIN D'UNE CHASSE A COURRE

Une minute après, il eut repris son empire sur lui-même : il se releva et posant la main sur les beaux cheveux de son frère, il se tourna d'un air calme vers les médecins attachés à la maison, qui étaient accourus en toute hâte sur les lieux.

— Qu'a-t-il ?

— Un bras fracturé, avec une contusion, rien de sérieux, rien du tout, à son âge, — répliqua le chirurgien ; — lorsqu'il sortira de sa léthargie, il vous le dira lui-même, monsieur Cecil.

— En êtes-vous certain ?

Malgré lui, sa voix tremblait un peu, ses mains n'avaient pas tremblé deux jours auparavant, lorsque la ruine ou le salut momentanément dépendaient de la perte ou du gain de la course.

— Parfaitement certain, — répondit le chirurgien d'une voix enjouée. — Il n'est pas très fort, il est vrai, mais les contusions sont légères ; il sera debout dans quinze jours.

— Comment est-il tombé ?

Il entendait à peine ce qu'on lui racontait ; il considérait la belle figure d'Antinoüs du jeune homme étendu inerte et muet devant lui ; cela rappelait à sa mémoire le lit de mort de leur mère, alors que la seule voix qu'il eût jamais respectée lui avait dit tout bas, en lui montrant le petit enfant qui n'avait vu que trois printemps :

— Quand tu seras un homme, prends soin de lui, Bertie.

Comment avait-il rempli cette mission ? Dans combien de maux brillamment colorés, ne l'avait-il pas entraîné... par son exemple, au moins ?

Le chirurgien lui toucha le bras, en forme d'apologie, après un silence prolongé.

— Il vaut mieux que votre frère ne soit pas agité, lorsqu'il va revenir à lui, monsieur, voyez... ses yeux commencent à s'ouvrir. Pourriez-vous me rendre le service d'aller trouver Sa Seigneurie ? Son chagrin l'a positivement rendu fou... ce coup est dangereux pour sa vie à son âge. Nous avons eu beaucoup de peine à obtenir qu'il se retirât, il y a quelques instants, en prétextant l'intérêt de M. Berkeley. Si vous pouviez le voir.

Cecil sortit presque machinalement.

Son accablement et sa douleur étaient immenses ; il était si peu habitué à se soucier de quelque chose, si complètement déshabitué de penser à rien de pénible, qu'il avait de la peine à se rendre compte de ce qui le faisait souffrir.

S'il eût été en possession de son jugement

ordinaire, il aurait reconnu combien il était plutôt préjudiciable qu'utile que ce fût lui qui se présentait devant son père en un pareil moment.

Lord Royallieu était renversé dans son fauteuil, dans un état d'abattement complet, lorsque Cecil ouvrit la porte de son appartement particulier, entièrement fermé et fortement parfumé.

Au tour de clef, il se leva en tressaillant :

— Quelles nouvelles ?

— De bonnes nouvelles, je l'espère, — dit Cecil d'une voix calme, en s'avancant. — Les blessures ne sont pas graves, m'a-t-on dit. Je suis fâché de ne l'avoir pas surveillé au saut des haies, mais...

Le vieillard ne l'avait pas reconnu avant d'entendre sa voix ; il lui fit signe alors de se retirer avec un geste impérieux et méprisant.

Le chagrin causé par le danger que courait son favori, les folles angoisses que ces craintes avaient évoquées, son désespoir presque insensé à la nouvelle de l'accident, avaient excité chez lui une fureur qui allait jusqu'au délire.

— Hors d'ici, monsieur ! — dit-il, d'un air terrible, tandis que sa voix mélodieuse tremblait de rage, — je souhaiterais de tout mon cœur que vous fussiez mort dans un fossé plutôt que d'avoir à regretter la perte d'un seul des cheveux de mon cher enfant. Mais vous vivez, vous... et lui est étendu là, mourant !

Cecil s'inclina en silence ; la brutalité de ces paroles l'avait blessé, mais ne l'offensait pas, car il savait que son père, en ce moment,

avait à peu près perdu la raison ; il fut touché de l'air hagard et de profonde douleur empreinte sur le visage du vieux pair.

— Hors d'ici, monsieur ! — répéta lord Royallieu en faisant quelques pas en avant.

La colère rendait de la vigueur à son corps émacié, en même temps que la dignité de son port majestueux se confondait avec la violence insensée de son aveugle fureur.

— Si vous aviez eu le cœur d'un homme vous auriez sauvé cet enfant du danger... vous l'auriez averti, surveillé, secouru, au moins quand il est tombé. Au lieu de cela, vous avez continué votre chemin et vous l'auriez laissé mourir là, s'il avait dû y trouver la mort ! Vous êtes sain et sauf, vous... vous êtes toujours bien portant... vous faites tout ce qu'il faut pour vous tenir en recourant à tous les vices qui sont la plaie de notre société, et vous n'en vivez qu'avec plus de force, plus de grâce, et plus de plaisir... vous en sortez toujours sain et sauf parce que je vous hais... oui, je vous hais, monsieur !

Aucun mot ne saurait exprimer la violence, la méchanceté, l'intention concentrée avec lesquelles ces paroles furent en quelque sorte hurlées, en même temps que la haute et majestueuse stature du vieux lord semblait avoir acquis plus d'élevation encore dans les ténèbres, avec ses deux mains étendues comme s'il prononçait une imprécation.

(A suivre.)

grand vent qui soufflait dimanche, le feu ne se communique aux étages supérieurs. Heureusement il n'en a rien été. Les pertes sont insignifiantes.

Arrondissement de Cahors

SAINT-CYRQ-LAPOPIE. — Elections municipales. — Des élections complémentaires ont eu lieu dimanche dernier à Saint-Cirq-Lapopie et à Tour-de-Faure, en vue de l'élection d'un conseiller municipal pour la section de Saint-Cirq-Lapopie et de six conseillers pour la section de Tour-de-Faure. Ont été élus : M. Joseph Delmas pour la section de Saint-Cirq-Lapopie, et MM. Amédée Garrigues, Jean Decremps, Jean Conquet, Edouard Conquet et Hilaire Garrigues pour la section de Tour-de-Faure. Tous les élus sont républicains.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Election sénatoriale du 25 mars. — Le conseil municipal a nommé dimanche comme délégués sénatoriaux : MM. Galtier, premier adjoint ; Marcenac, deuxième adjoint ; Congoule, Tourtonde, Floirac, Tarayre, Lacombe, Camille Nozières et Lugon, conseillers municipaux. Suppléants : MM. Iffernet et Gavinet, conseillers municipaux. — *Légion d'honneur.* — Par décret du président de la République, sur la proposition du ministre de l'intérieur, M. Houradou (Pierre-Jean-François), médecin à Figeac, est nommé chevalier de la Légion d'honneur. Conseiller municipal de Figeac de 1866 à 1881, ancien adjoint au maire, ancien conseiller d'arrondissement, médecin des épidémies, de l'hospice, du collège de Figeac, des enfants du premier âge, membre du conseil d'hygiène, M. Houradou a 34 ans de pratique médicale. — *Bal de Charité.* — Comme nous l'avons annoncé, le bal de charité a eu lieu dimanche soir dans les salons de la sous-préfecture brillamment décorés ; les toilettes étaient ravissantes. Ce n'est qu'à sept heures du matin qu'un superbe cotillon a clôturé cette brillante soirée dansante où la plus franche gaieté n'a cessé de régner. Nos félicitations à tous les organisateurs. — *Tribunal correctionnel.* — Audience du 24 février. — Au début de l'audience, le tribunal reçoit la prestation de serment de M. Fabre, capitaine d'artillerie à Tunis, nommé capitaine de gendarmerie à Figeac. Le tribunal prononce ensuite deux condamnations à 50 fr. d'amende chacune pour chasse en temps prohibé, et renvoie à huitaine l'affaire D..., marchand de vins à Figeac, poursuivi à la requête de l'administration des contributions indirectes pour contravention à la police des boissons. — *Marché.* — A cause du Carnaval, le

marché de samedi a été important. Les cours sur les céréales n'avaient pas varié. La volaille se vendait 65 centimes la livre ; dindes, 5 à 5,50 pièce. Les chevreaux avaient fait leur apparition et valaient de 5 à 6 fr. pièce ; truffes, 10 à 12 fr. le kilo ; œufs 0,80 centimes la douzaine. Ces derniers étaient enlevés par les marchands expéditeurs.

CAJARC. — Election sénatoriale du 25 mars. — Le Conseil municipal s'est réuni dimanche, à l'effet de nommer 3 délégués sénatoriaux et 1 suppléant. Votant, 15 ; majorité absolue, 8 Ont obtenu :

Au premier tour : MM. Austruy, 9 voix ; docteur Vernet, 8 ; Taurand, 7 ; Bramel, 7 ; Fréjaville, 7 ; Roques-Gatillou, 6 ; Bonnafous, 1.

Sont élus au premier tour, MM. Austruy et Vernet, réactionnaires.

Au deuxième tour : MM. Taurand, 7 voix ; Bramel, 6 ; Roques-Gatillou, 1 ; bulletin blanc, 1.

Au troisième tour : MM. Taurand, réactionnaire, 7 voix ; Bramel, radical, 7 voix ; bulletin blanc, 1.

M. Taurand est élu au bénéfice d'âge. Election d'un suppléant : MM. Benjamin Masbou, 9 voix, élu ; docteur Romec, 7 voix.

Une protestation de M. Bramel, que signent également MM. Bru l, Fréjaville, Bonnafous, docteur Romec et Armand Rôques, basée sur la non-convocation de M. Duhênieux, est inscrite au procès-verbal, au grand émoi des réactionnaires qui déclarent protester à leur tour contre cette manière de faire.

BAGNAC. — *Porte-monnaie perdu.* — Le jour de la dernière foire de Bagnac, une pauvre veuve de Livinhac-le-Haut perdit son porte-monnaie, contenant une somme de 100 fr. et quelques centimes, toutes ses ressources. La personne qui l'a trouvé est priée de vouloir bien envoyer cet argent à M. l'abbé Joseph Fabre, curé de Livinhac, par Penchot (Aveyron), qui le remettra à la pauvre femme qui l'a perdu.

SAINTE-CÉRÉ. — *Taxe du pain et de la viande.* — Par arrêté du maire du 22 février courant, la taxe du pain est ainsi établie : 1^{re} qualité, 27 c. 1/2 le kilo ; 2^e qualité, 22 c. 1/2 le kilo ; 3^e qualité, 20 c. le kilo. La viande est taxée : Veau, 1,35 le kilo ; mouton, 1,45 le kilo.

— *Foire du 22 février.* — La foire du 22 février n'a pas été très importante à cause du mauvais temps et surtout à cause de la foire de Gramat.

Cours pratiqués : Halle au blé : Froment, 90 sacs, vendus de 12 à 12,75 ; seigle, 30 sacs, de 9 à 9,25 ; avoine, 20 sacs, de 5,75 à 6 fr. ; sarrasin, 40 sacs, de 9 à 9,50 ; haricots, 10 sacs, de 16 à 17 fr. ; maïs, 8 sacs, de 11 à 12 fr. ; pommes de terre, de 1,80 à 3 fr. ; châtaignes, 300 sacs, de 3 à 4 fr. ; le tout le sac de 80 litres.

Marché aux bestiaux : Bœufs d'attelage, de 350 à 650 fr la paire ; bœufs gras, de 26 à 28 fr. les 50 kilos ; bourreils, de 100 à 150 fr. pièce ; vœux, de 70 à 90 c. le kilo ; moutons, 30 à 35 fr. pièce ; porcs gras, de 38 à 44 fr. les 50 kilos ; porcelets, de 20 à 50 fr., suivant grosseur.

Marché à la volaille : Poules, 1,25 ; poulets jeunes, 1,50 ; chapons, 2 fr. ; dindes, 1,60 ; canards, 1,30 ; lapins domestiques, 50 c., le tout le kilo.

Œufs, 85 c. la douzaine ; beurre, 1,80 le kilo ; prunes sèches, 1 fr. le kilo

SAINT-PIERRE-TOIRAC. — *Bureau de bienfaisance.* — Un arrêté ministériel vient de nommer MM. Henri Breau, Antoine Mazet, Julien Dardenne et Jean Navet, administrateurs du Bureau de bienfaisance de Saint-Pierre-Toirac.

CARAYAC. — M. Ausset, maire de Carayac, a été élu délégué sénatorial à l'unanimité des voix.

M. Delbos, adjoint, a été élu suppléant, également à l'unanimité des suffrages.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — Elections sénatoriales — Dimanche dernier, le conseil municipal de Gourdon a procédé à l'élection de neuf délégués qui doivent prendre part à l'élection sénatoriale du 23 mars prochain. Ont été élus : MM. Isidore, Baleste, Casagnes, Malleville, Cabanès, Verdier, Grandié, Métadié et Henri Maury.

Ont été élus suppléants : MM. Lasvignes et Laurié.

Tous les délégués sont raticaux.

BULLETIN FINANCIER

L'approche de la liquidation se fait sentir, la spéculation à la hausse a fait de nouveaux efforts en vue de la réponse des primes qui a lieu demain. Le 3 0/0 a passé de 101,25 à 101,32 ; le 3 1/2 0/0 ferme à 102,75 et l'Amortissable à 99,95. La Banque de France est à 4165. Le Comptoir National d'Escompte en nouvelle hausse clôture à 645. Nous retrouvons le Crédit Foncier à 710. Un excellent titre à acheter c'est l'obligation foncière 2,80 0/0 1895, qui s'inscrit aux environs de 467 fr. Pourvue de lots elle donne un revenu d'environ 3 0/0 (exactement 2,99 0/0) sans compter les dits lots qui réservent aux porteurs l'agréable perspective d'un coup de fortune. Le Crédit Lyonnais en hausse de 15 fr. s'élève à 1120 ; la Société Générale est ferme à 610. Nos chemins finissent le Lyon à 1855 ; le Nord à 2245 ; l'Orléans à 1750. Le Suez revient à 3505. L'Extérieure reste à 68,67 ; l'Italien à 92,50 ; le Portugais à 23,60 le Russe 3 0/0 1891 à 89,70 ; le Turc D cote 24,30 et la Banque ottomane 579. Sur le Marché en Banque, la Société minière Joltaïa Ricka est en nouvelle hausse à 131,50.

Pilules Suisses. Rhumatisme, goutte, névralgies, Migraines, maux de tête. 1 fr. 50.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

La Compagnie d'Orléans a l'honneur de prévenir le public qu'elle mettra en vigueur, à partir du 10 février prochain, les nouvelles dispositions ci-après, relatives à la délivrance et à l'extension des Billets Aller et Retour sur son réseau.

Les billets d'aller et retour, qui sauf pour certains points exceptionnels tels que Paris, Bordeaux, Nantes et Toulouse ne sont actuellement délivrés que dans une région de 100 kilom., seront désormais délivrés de toute gare à toute gare de réseau.

Les durées de validité seront augmentées.

Elles seront au moins de 2 jours pour les parcours jusqu'à 60 kilom., savoir : le jour de départ et le lendemain, pour les distances supérieures à 60 kilom., la durée de validité sera de 1 jour par 100 kilom., ou fraction de 100 kilom., non compris le jour de départ et celui d'arrivée.

La durée de validité pourra être à deux reprises prolongée de moitié, moyennant paiement d'un supplément de 10 0/0 pour chaque prolongation.

Enfin, moyennant le paiement d'un supplément fixé à 1 fr., 0,75, ou 0,50 suivant la classe, les voyageurs porteurs de billets AR comportant un parcours d'au moins 300 kilom., (600 kilom., aller et retour) seront autorisés à s'arrêter deux fois en route, au cours de leur voyage.

Fêtes du Carnaval 1900

Billets d'Aller et Retour à prix réduits

A l'occasion des Fêtes du Carnaval, les billets d'Aller et Retour à prix réduits, prévus par le Tarif spécial G. V. N° 2, qui seront délivrés le Samedi gras, Dimanche, Lundi et Mardi gras (24, 25, 26 et 27 Février) seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains de la journée du Mercredi des Cendres (28 Février).

Ces billets conserveront leur durée de validité lorsqu'elle expirera après le 28 Février.

Fêtes de Pâques à Madrid

A l'occasion des Cérémonies de la Semaine Sainte et des Fêtes de Pâques, la Compagnie d'Orléans, d'accord avec les Compagnies du Midi de la France et du Nord de l'Espagne, délivrera, du 4 au 14 Avril 1900, au départ des gares de Paris, Orléans, le Mans, Tours, Poitiers, Saincaize, Bourges, Châteauroux, Moulins (Allier), Gannat, Mouluçon, Limoges et Clermont-Ferrand, des billets d'aller et retour de 1^{re} classe pour Madrid, au prix réduit et uniforme de 200 francs, avec faculté d'arrêt : en France, à Bordeaux, à Bayonne et à Hendaye ; et, en Espagne, à tous les points du parcours.

Ces billets sont valables pendant 20 jours, à partir du jour du départ, et donneront aux voyageurs la faculté de prendre les trains de luxe Sud-Express, à la condition de payer en outre du prix ci-dessus, le supplément complet, c'est-à-dire 50 % du prix des billets à plein tarif.

LES CHAINES D'OR

PAR M. A. FLEMING

XVI

HENRY DANTON

— Nous ne ferons plus de promenade de nuit, monsieur Stanford, dit durement Rose, et je ne désire pas me trouver avec vous plus souvent. Milord, je vous prie de m'excuser, vous me parliez ?

Elle se détourna de Stanford, assis près d'elle qui lui parlait sous le couvert du bruit des cuillers et des couteaux et lança son plus éblouissant sourire à lord Ellerton assis en face d'elle.

Oui, le vicomte lui parlait : il demandait un renseignement sur les Canadiens que Kate ne pouvait lui donner, mais que Rose connaissait parfaitement.

Tous les enchantements d'une jolie coquette furent mis en avant pour le vicomte comme ils l'avaient été autrefois pour Sir Ronald Keith.

Kate envoya un sourire d'intelligence à Reginald et céda immédiatement le pas à sa sœur.

Roi et empereur étaient également moins

que rien pour elle en comparaison de cette idole assise en face d'elle.

Le dîner fini, les dames se retirèrent.

Dans le salon, Kate s'assit au piano pour chanter un ravissant duo avec Rose : les messieurs entrèrent avant la fin et de nouveau lord Ellerton se trouva près de Rose sans trop savoir comment.

Comme elle causait !

Et pendant tout cela, les yeux de lord Ellerton ne quittaient pas Kate.

Comme pour Sir Ronald, les gentilles de Rose furent perdues ; la fière beauté de Kate l'éclipsait comme le soleil éclipe les étoiles.

Lorsque enfin il put, sans impolitesse, se retirer, il se leva, salua la jeune fille, et traversant le salon, il vint se placer près du piano où Kate était assise et chantait.

Stanford était appuyé contre l'instrument, mais il céda sa place au vicomte, et, un instant après il était auprès de Rose.

— L'échange n'est pas un vol, dit-il ; y a-t-il indiscretion à vous demander si vous avez réussi ?

Rose regarda avec colère dans les yeux souriants de son futur beau-frère.

— Je ne sais ce que vous voulez dire.

— Ma chère petite Rose, m'expliquerai-je plus clairement ? Quand serez-vous Lady Ellerton ?

— Monsieur Stanford !

— Ma chère Rose, ne vous fâchez pas. Il est trop vieux et trop laid pour la plus jolie fille du Canada !

— C'est-à-dire pour moi ?

— Pour vous ?

— Pourquoi n'en exceptez-vous pas Kate ?

— Parce que je vous trouve plus jolie que Kate.

— Ce n'est pas vrai ! Je le sais bien ! Je ne vous crois pas !

— Ne me croyez pas, alors.

— Vous pensez qu'il n'y a personne au monde qui vaille Kate.

— Qui vous a dit cela ?

— Inutile qu'on me le dise ; les faits parlent plus haut que les paroles.

Et que disent mes actions ?

— Que vous adorez la place où elle pose ses pieds et la regardez à peine comme au-dessous des anges.

— C'est vrai ; c'est-à-dire que je n'adore pas précisément la place où elle pose ses pieds ; mais très certainement, je la considère comme un ange.

— Cela suffit. Pourquoi ne restez-vous pas avec elle au lieu de venir m'ennuyer ?

— Ah ! je vous ennuie ? Vous n'en pensez pas un mot, Rose ?

— Si, je le pense, dit Rose les lèvres serrées. Pourquoi venez-vous ?

— Parce que... vous n'allez pas vous fâcher ?

— Non.

— Parce que je vous aime beaucoup, alors.

— Vous m'aimez beaucoup, dit Rose, le cœur ému, et vous êtes fiancé à Kate ! Comment osez-vous dire une telle chose, monsieur ?

Rose disait bien ce qu'elle devait dire ;

mais l'accent de Rose était tout autre qu sévère.

Stanford s'assit plus nonchalamment sur le sofa.

— Parce que j'aime à dire la vérité. Qu'importe le vicomte, Rose ? Vous n'y tenez nullement, etsi vous voulez seulement être patiente et bonne, quelqu'un qui vous plaît pourra bien vous demander votre main un de ces jours. Ne vous éloignez pas, docteur ; il y a place pour un troisième sur le sofa.

— Ne serai-je pas de trop ? demanda Frank en s'arrêtant.

— Du tout : Rose et moi nous causons politique.

Le docteur Danton prit place et continua la conversation avec Stanford ; mais Rose, irritée de cet entretien politique, se leva et s'éloigna.

— Je pensais bien que cela se terminerait ainsi, dit Stanford. Pauvre petite ! c'est trop sérieux pour elle !

— Si je n'avais su que votre cœur est engagé d'un autre côté, dit le docteur, j'aurais juré que j'interrompais un tendre tête-à-tête.

— Pas du tout, Rose et moi nous nous entendons fort mal depuis le premier jour ; j'ai bien peur qu'elle n'ait de l'aversion pour moi, et je tâche tout simplement de la ramener à des sentiments plus chrétiens. On aime à être en bons termes avec sa sœur.

(A suivre.)

Société en formation au capital de cent mille francs, divisé en 200 actions (dont 100 déjà souscrites) pour la fabrication d'un nouveau collier de cheval (breveté) **demande un agent sérieux** pour la région du Lot. Pour tous renseignements, s'adresser à **MM. Péronnet**, 326, rue St-Martin ou à **M. Moreau**, 76, rue St-Lazare, Paris.

ON DEMANDE UN ÉLÈVE EN PHOTOGRAPHIE

PHOTOGRAPHIE D'ART J. VALDIGUIÉ

5, rue du Portail-Alban, 5, Cahors
ADMIS A L'EXPOSITION DE 1900
 MEMBRE DU CONGRÈS PHOTOGRAPHIQUE QUI AURA LIEU A PARIS EN JUILLET PROCHAIN

Reproductions et agrandissements en toutes dimensions de portraits, gravures, pastels, peintures, etc., par tous procédés ayant obtenu les plus hautes récompenses pour ce genre de travaux, aux Expositions universelles, 8 fois hors concours et membre du jury.

Photographie la nuit à la lumière artificielle
Nouvelle installation du matériel suivant les grands progrès du jour
CÉLÉRITÉ, TRAVAUX SOIGNÉS ET GARANTIS PAR TOUS PROCÉDÉS

PIANOS ET MUSIQUE A. DENAU

65, Boulevard Gambetta, Cahors.
 Comptoir de Musique de 10,000 morceaux. — Pianos des meilleurs facteurs. — Lutherie. — Fournitures pour fanfares. — Location de Pianos, à partir de 8 fr. par mois. — Accords. — Réparations.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

EXCURSIONS

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaires au Croisic et à Guérande.

1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, *via* Blois ou Vendôme, ou par Angers, *via* Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

2^e Itinéraire
1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 41 fr. — Durée 45 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, *via* Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année, à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande soit faite au moins trois jours à l'avance.

Billets d'aller et retour de famille

Pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salles-de-Béarn, etc.
 Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets de famille de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du Midi, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Goéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salles-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Voyages dans les Pyrénées

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois Itinéraires ci-après, permettant de visiter le Centre de la France et les Stations thermales et

hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

1^{er} ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjean, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestlas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (via Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).

3^e ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (via Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).

Durée de validité : 30 jours. Prix des Billets : 1^{re} classe 163 fr. 50 c. — 2^e classe 122 fr. 50 c.

Excursions aux stations thermales et hivernales

Des Pyrénées et du Golfe de Gascogne Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salles-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} classe et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes, sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau de la Compagnie d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du réseau du Midi, et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte) Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salles-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 35 jours, non compris les jours de départ d'arrivée.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salles-de-Béarn, etc.

Bibliographie

Armée et Marine

Sommaire du n° 8

Paris port de mer. Capitaine Ch. Bride. — La guerre au Transvaal. — Nos ambulances dans le Sud Algérien. Albert Noyer. — Les officiers d'administration. Maurice Branger. — La bravoure du petit élairon. — Le nouveau programme naval allemand. — Le croiseur porte-torpilleurs « Foudre ». — La Coupe de France. Nantus. — Une décoration bien méritée. — A travers l'électricité. — Le comte Léontieff. — Le Djemah. 28 gravures et photographies.

3, place du Théâtre Français, Paris.

Société anonyme de la MODE ILLUSTRÉE

Rue Jacob, 56, à Paris

LA

MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND

16 PAGES IN-4°

PARAIT TOUTES LES SEMAINES AVEC UNE GRAVURE COLORIÉE SUR CHAQUE NUMÉRO

La *Mode illustrée*, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux utiles et des travaux d'agrément, a augmenté, à partir du 1^{er} avril 1897, son format et le nombre de pages. Elle donne, sans augmentation de prix : 1^o Quatre pages de plus. 2^o Une gravure coloriée sur la première page de chaque numéro. 3^o Les romans illustrés peuvent être reliés à part.

Les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants ; elle offre en plus à ses abonnés **24 Patrons découpés** sur différentes tailles à choisir sur 250 modèles de tous genres.

Le public n'est pas contraint à s'abonner pour l'année entière ; il peut s'abonner à l'essai pour trois mois.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie.

Prix pour les départements : 1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; 12 mois, 14 fr. — 4^e édition, avec une gravure coloriée chaque nu-

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

Le propriétaire-gérant : A. COUÉSLANT.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

SERVICE D'HIVER (AU 15 OCTOBRE 1895)

De Paris à Toulouse

	17	5	21(1)	23	35	1125-1131
	OMNIBUS	EXPRESS	EXP.	RAP	DIRECT	OMNIBUS
	(1 ^o , 2 ^o , 3 ^o classes)		(1 ^o cl.)	(1 ^o cl.)	(1 ^o , 2 ^o , 3 ^o classes)	(1 ^o , 2 ^o , 3 ^o classes)
PARIS.....	départ. 3 10s.					
LIMOGES.....	arrivée. 1 58 ^m	10 ^h 35 ^m	7,50 s 9,5 s	9 12 ^m	11 15s.	—
LIMOGES.....	départ. 3 31	4 40	2,34 m 3,3 m	3 8 ^m	9 29	—
BRIVE.....	arrivée. 6 36	6 34 ^m	5 7 ^m	5 19 ^m	midi 32 ^m	—
BRIVE.....	départ. 6 45 ^m	7 1 ^m	5 19 ^m	5 19 ^m	7 ^h 6 ^m	—
Gignac-Cressensac.....	départ. 7 23	—	—	—	1 44	7 44
SOULLAC.....	arrivée. 7 44	7 37 ^m	5 55	5 55	2 5	8 5
SOULLAC.....	départ. 7 51	7 38	5 58	5 58	2 10	8 18
CAZOULÈS.....	arrivée. 7 58	—	—	—	2 17	8 25
CAZOULÈS.....	départ. 7 59	—	—	—	2 18	8 27
Lamothe-Fénélon.....	départ. 8 14	—	—	—	2 33	8 42
Nozac.....	départ. 8 25	—	—	—	2 44	8 53
GOURDON.....	départ. 8 38	8 3	6 23	6 23	2 58	9 6
Saint-Clair.....	départ. 8 48	—	—	—	3 8	9 16
Dégagnac.....	départ. 9 9	—	—	—	3 20	9 28
Thédirac-Peyrilles.....	départ. 9 12	—	—	—	3 32	9 40
Saint-Denis-Catus.....	départ. 9 23	—	—	—	3 43	9 51
Espère.....	départ. 9 33	—	—	—	3 53	10 1
CAHORS.....	arrivée. 9 45	8 39	6 59	6 59	4 5	10 13 ^m
CAHORS.....	départ. 9 59	8 45	7 9	7 9	4 14	10 28
Sept-Ponts.....	départ. 10 9	—	—	—	4 25	10 39
Cieurac.....	départ. 10 23	—	—	—	4 40	10 54
Lalbenque.....	départ. 10 30	—	—	—	4 48	11 2
Caussade.....	départ. 11 3	9 23	7 40	7 40	5 23	11 43
MONTAUBAN.....	arrivée. 11 37	9 47	8 10 ^m	8 10 ^m	6 3	11 52
MONTAUBAN.....	départ. 11 37	9 47	8 10 ^m	8 10 ^m	6 3	11 52
TOULOUSE.....	arrivée. 1 15s.	10 35s.	8 59 ^m	8 59 ^m	7 51 ^m	12 25

(1) Le train EXPRESS 24 qui part de Paris à 7 h. 50, prend des voyageurs de 2^e cl. en provenance de Paris et à destination de Limoges et des au-delà et des voyageurs de 3^e cl. même provenance et à destination de Brive et de Cahors.

De Toulouse à Paris

	16	1140-1128	26	1126	1136 M	40
	EXPRESS	OMNIBUS	EXPRESS	OMNIBUS	OMNIBUS	OMNIBUS
	(1 ^o , 2 ^o , 3 ^o classes)	(1 ^o , 2 ^o , 3 ^o classes)	(1 ^o , 2 ^o , 3 ^o classes)	(1 ^o , 2 ^o , 3 ^o classes)	(1 ^o , 2 ^o , 3 ^o classes)	(1 ^o , 2 ^o , 3 ^o classes)
TOULOUSE.....	départ. 2 ^h 43 ^m	3 18 ^m	8 ^h 40 ^m	—	9 ^h 13 ^m	5 52 ^m
MONTAUBAN.....	départ. 3 37 ^m	4 33 ^m	9 29 ^m	—	10 55	7 25 ^m
Caussade.....	départ. 4 3	5 14	9 50	—	11 35	8 6
Lalbenque.....	départ. 4 3	5 53	—	—	midi 13	8 31
Cieurac.....	départ. 4 3	6 2	—	—	midi 22	8 54
Sept-Ponts.....	départ. 4 3	6 14	—	—	midi 34	9 6
CAHORS.....	arrivée. 4 38	6 22	10 26	—	midi 42	9 14
CAHORS.....	départ. 4 48	6 40	10 32	5 57	—	9 36
Espère.....	départ. 4 48	6 53	—	6 11 ^m	—	9 48
Saint-Denis-Catus.....	départ. 4 48	7 7	—	6 25	—	10 1
Thédirac-Peyrilles.....	départ. 4 48	7 21	—	6 41	—	10 14
Dégagnac.....	départ. 4 48	7 30	—	6 50	—	10 23
Saint-Clair.....	départ. 4 48	7 40	—	6 59	—	10 32
GOURDON.....	départ. 5 30	7 55	11 12	7 17	—	10 45
Nozac.....	départ. 5 30	8 4	—	7 26	—	10 53
Lamothe-Fénélon.....	départ. 5 30	8 13	—	7 36	—	11 2
CAZOULÈS.....	arrivée. 5 30	8 25	—	7 48	—	11 14
CAZOULÈS.....	départ. 5 30	8 26	—	7 49	—	11 15
SOULLAC.....	arrivée. 5 51	8 34	11 33	7 57	—	11 22
SOULLAC.....	départ. 5 55	8 39	11 34	8 7	—	11 25
Gignac-Cressensac.....	départ. 5 55	9 9	—	8 37	—	11 51
BRIVE.....	arrivée. 6 31	9 44.	12 10	9 11 ^m	—	midi 21
BRIVE.....	départ. 7 9	—	12 16	—	—	midi 50
PARIS.....	arrivée. 4 37 ^m	—	9 10 ^m	—	—	11 23 ^m

De CAHORS à LIBOS

	Omnibus	Poste	Omnibus
CAHORS. — D.	6 ^h 53	12 ^h 50	6 ^h 30
Mercuès.....	6 19	1 4 ^m	6 44
Arrêt Douelle	6 23	—	6 48
Parac.....	6 30	1 15	6 55
Lusoch.....	6 36	2 22	7 2
Castelfranc.....	6 49	1 35	7 15
Arr. Prayssac	6 52	—	7 18
Puy-l'Évêque.....	7 1	1 46	7 28
Duravel.....	7 8	1 54	7 35
Soturac-Touzac	7 16	2 3	7 43
Fumel.....	7 35	2 13	7 54
LIBOS. — A.	7 31	2 19	8 9
PARIS. — Ar.	11 23s.	4 37	9 10m

De LIBOS à CAHORS

	Poste	Omnibus	Omnibus
PARIS. — D.	7 ^h 50s.	14 ^h 15	7 ^h 35
LIBOS. — D.	7 50	3 1	9 4
Fumel.....	7 56	3 7	9 7
Soturac-Touzac	8 3	3 19	9 17
Duravel.....	8 13	3 27	9 24
Puy-l'Évêque.....	8 20	3 37	9 31
Arr. Prayssac	8 27	—	9 38
Castelfranc.....	8 35	3 51	9 44
Lusoch.....	8 44	4 4	9 54
Parac.....	8 53	4 14	10 2
Arrêt Douelle	8 58	—	10 7
Mercuès.....	9 3	4 25	10 16
CAHORS. — A.	9 15	4 39	10 28

De CAHORS à CAPDENAC

	Omnibus	Omnibus	Omnibus
CAHORS. — D.	7 ^h 23	1 ^h 27	6 ^h 27
Cabessut, halte	7 32	1 36	6 36
Arcambal.....	7 43	1 47	6 46
Yers.....	7 53	1 56	6 54
Saint-Géry.....	8 14	2 4	7 2
Conduché.....	8 14	2 17	7 14
St-Cirq, halte.	8 21	2 24	7 20
St-Martin-Lab.	8 35	2 33	7 28
Calvignac, hal.	8 41	2 41	7 35
Cajarc.....	8 55	2 55	7 47
Montbrun, hal.	9 6	3 6	7 57
Toirac.....	9 16	3 16	8 6
Lamadoleins.....	9 29	3 29	8 18
CAPDENAC. A.	9 41	3 41	8 30

De CAPDENAC à CAHORS

	Omnibus	Omnibus	Omnibus
CAPDENAC.			